



INSEE
DIRECTION GÉNÉRALE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

SECRETARIAT GENERAL
Département des Ressources humaines
Division " Gestion statutaire"
Section Concours et Examens

Paris, le 15 juillet 2008
N° 2384 / DG75-C260 /

Rapport du jury des concours de contrôleur

Décembre 2007 - Avril 2008

Ce rapport du jury a été rédigé à partir des contributions des membres du jury, qu'ils en soient ici remerciés.



I - CONCOURS EXTERNE

I - 1. EPREUVES ECRITES

1810 candidats se sont inscrits, soit une forte progression par rapport à l'année précédente (923) mais seulement 430 (soit encore en progression par rapport à l'année précédente : 348) se sont présentés à l'ensemble des épreuves écrites. Les épreuves se sont déroulées sans incident. Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert de l'anonymat. Les épreuves de résumé et de sciences économiques et sociales ont été corrigées en double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note ni les appréciations mises par l'autre correcteur. Pour l'épreuve de mathématiques et de statistiques, il n'y a pas de double correction. L'application de barèmes précis a permis de garantir une certaine homogénéité des notes. Cependant lors de la réunion du jury d'admissibilité, une péréquation des notes a été appliquée entre les épreuves pour aboutir à des moyennes comparables. Cette péréquation des notes conduit à une moyenne de 7,50 sur 20, alors que les moyennes spontanées étaient de 6,64 pour le résumé, 9,02 pour l'économie et 5,19 pour les mathématiques (cf. annexe statistique). **La plus large participation de cette année s'accompagne d'un niveau moyen plus faible en mathématiques ainsi qu'en résumé.**

I - 1.1 Epreuve de résumé (durée 3 heures - coefficient 5)

L'épreuve consistait, comme les années précédentes, en un résumé de texte, suivi de réponse à deux questions, dont le barème était connu des candidats. Le texte choisi était un article d'Yves Crozet portant sur « Transports et services publics » extrait des Cahiers Français.

Le respect du nombre de mots

Les candidats devaient résumer un texte en 400 mots avec une marge de manœuvre de + ou - 10 %. Le nombre de mots utilisés pour rédiger le résumé doit être inscrit sur la copie. On remarque que la consigne a été respectée dans l'ensemble. Néanmoins, certaines copies ne mentionnant pas le nombre de mots ont été pénalisées.

La rédaction du résumé

Certains candidats ignorent ce qu'est un résumé, à savoir une miniaturisation d'un texte donné. Le correcteur est souvent en face d'une rédaction qui s'apparente à une synthèse, voire à un commentaire. On ne retrouve pas la structure du texte dans bien des copies. La rédaction laisse à désirer. Outre un langage pauvre, voire relâché et dont le sens est parfois mal maîtrisé, les phrases sont mal construites, rendant une idée approximative de ce qu'a compris le candidat. La maîtrise de l'orthographe, de la grammaire (notamment les règles d'accord et la conjugaison) est défailante. Le respect des proportions entre les différents paragraphes du texte ne se ressent pas dans certaines copies. Certains candidats paraphrasent l'auteur ou passent sous silence certaines idées véhiculées par le texte.

Question 1

Cette épreuve consiste à reprendre les idées de l'auteur. Là, elles étaient situées dans un paragraphe ; il suffisait de les reformuler. L'épreuve était sur ce point très facile et la plupart des candidats ont répondu correctement.

Question 2

La question 2 correspond à une petite dissertation. Là encore, parfois aucun plan ne structure le propos. Peu d'idées originales, ni d'argumentation n'ont place dans la rédaction de la majorité des copies. D'une manière générale, les réponses données à cette question sont brèves, et le « selon vous » totalement passé sous silence. Il semble que cette question soit souvent bâclée du fait que les candidats gèrent mal leur temps.

Impression générale

Les copies, dans l'ensemble sont mauvaises. La majorité des candidats n'est absolument pas au niveau des exigences attendues dans un tel concours. Tant du point de vue de la compréhension d'un texte que de la capacité à en extraire les idées essentielles, les copies montrent des difficultés de compréhension et de synthèse. Sans parler de la maîtrise de la langue française et de l'orthographe qui laissent plus qu'à désirer. Peu de réponses aux questions sont structurées par un plan. Les candidats manquent de recul, de réflexion et d'imagination. Apparemment, certains candidats ont du mal à gérer leur temps, puisque peu souvent les questions sont traitées ou elles restent inachevées chez beaucoup d'entre eux. Certaines copies laissent même transparaître une certaine désinvolture de la part des candidats (manque de soin, ratures, écriture illisible...), ce qui augure mal de l'avenir dans un contexte professionnel.



I - 1.2 Epreuve de sciences économiques et sociales (durée 3 heures - coefficient 5)

L'épreuve comportait :

- 7 questions de cours,
- 2 questions de commentaires de tableaux (sur les comptes de la protection sociale et sur les prestations sociales),
- une question plus ouverte de type dissertation sur le système de protection sociale en France.

Les objectifs de l'épreuve sont d'évaluer les connaissances économiques, l'esprit de synthèse, l'argumentation et la rédaction.

Sur le fond

Pour les questions de cours, il est demandé aux candidats une réponse précise et synthétique. Les réponses développées sortant du cadre de la question ne sont pas valorisées. Le sujet précise de répondre à chaque question en 2 ou 3 lignes maximum. Beaucoup de questions trouvent leur réponse dans les documents joints en annexe. Un candidat qui se satisfait d'une simple recopie *in extenso* peut être pénalisé.

Pour les commentaires de tableaux, le candidat est jugé sur sa capacité de synthèse des documents. Trop de candidats ne savent pas extraire l'information importante des tableaux et se limitent à une description brute, sans trier ou synthétiser les données. L'explication de certains chiffres marquants permet au candidat d'avoir la totalité des points. Trop de candidats ne lisent pas assez bien la question, ce qui peut être pénalisant.

Pour la dissertation finale, le candidat est jugé sur sa capacité à mobiliser ses connaissances ainsi que les documents joints. Il est demandé, après avoir présenté le fonctionnement du système de protection sociale en France, d'en présenter les difficultés actuelles et de juger de son efficacité. Beaucoup de candidats se contentent de présenter le fonctionnement du système social, voire d'en décrire les difficultés actuelles mais le jury regrette que trop peu de candidats proposent des solutions.

Sur la forme

Les fautes d'orthographe sont pénalisantes. La propreté de la copie est également appréciée (attention aux nombreuses ratures, tâches d'encre, écriture illisible, etc). Pour les commentaires de tableaux, il est demandé aux candidats de **rédigier** une réponse. Une phrase en style télégraphique ou une énumération de mots-clés ne suffisent pas. Beaucoup de candidats recopient le sujet avant de répondre à la question, ce qui est inutile et fait perdre du temps. Pour la dissertation finale, une introduction, une conclusion et un plan (apparent ou non) sont indispensables et valorisés dans la notation.

Sur le temps de l'épreuve

La lecture des documents doit être exhaustive sans pour autant accaparer l'intégralité du temps. Les candidats doivent faire preuve d'une capacité de lecture assez rapide pour pouvoir se consacrer à la rédaction et surtout à **structurer** leurs réponses. C'est pourquoi il est rappelé que les candidats ne doivent pas perdre du temps à trop détailler les questions de cours. L'épreuve est longue certes, mais l'un des buts recherchés est de juger des capacités de synthèse des candidats. Quelques candidats brillants répondent de manière pertinente à l'ensemble des questions.

Sur le barème

Les questions de cours sont notées sur 6 points. Les questions de commentaires de tableaux sont notées sur 3 et 5 points. La dissertation est notée sur 6 points.

I - 1.3 Epreuve de mathématiques et statistiques (durée 3 heures - coefficient 4)

L'épreuve comportait 3 exercices et un problème. Les exercices portaient respectivement sur les statistiques, les probabilités et la résolution d'équation dans \mathbb{R} . Le problème portait sur l'étude d'une fonction, problème en 3 parties. Un barème au quart de point près a été construit afin de pouvoir pour chaque candidat, même en cas de réponses incomplètes, leur attribuer des points. Ces épreuves suivaient scrupuleusement le programme retenu pour le concours. De ce fait, les candidats étaient supposés ne rencontrer aucune surprise quant aux questions posées, ou aux thèmes abordés. Ce ne fut à l'évidence pas le cas.

Certains candidats ne connaissent pas clairement le programme du concours, et sont très loin d'avoir le niveau requis en mathématiques pour aborder ce type d'épreuve. Le correcteur se retrouve en face de copies où il devient extrêmement compliqué d'arriver à trouver ne serait-ce que 5 points pour éviter la note éliminatoire. Un seul exemple : dans grand nombre de copies, sur l'exercice de factorisation d'équation de degré 4, les candidats se retrouvaient à l'arrivée avec des équations de degré 7. Il est important de bien lire les questions jusqu'au bout. Par exemple dans l'exercice de statistique, il était demandé de calculer une évolution en base 100, la majorité a répondu en pourcentage. Les questions de détermination de dérivées ou de limites ne sont pas toujours assez détaillées. Comme les candidats ont à leur disposition une calculatrice, le résultat seul n'a pas grand intérêt. Les graphiques demandés sont des points faciles à prendre, pourtant seulement 25% des candidats les rendent. Certaines copies sont particulièrement étonnantes. Ainsi, nous nous sommes retrouvés face à des copies où un exercice était traité parfaitement, mais c'était le seul que le candidat avait abordé. Enfin, il ne semble pas que la durée de l'épreuve fut un problème pour les candidats. Ce n'est pas en tout cas ce qui les a pénalisés.



En conclusion, le niveau général des candidats n'est pas celui attendu pour de telles épreuves. Les copies sont très mauvaises. Il fut très rare de rencontrer une très bonne copie. Pourtant, le simple fait de connaître le programme de cette épreuve devait être suffisant pour passer assez facilement la barre des 10/12 points. **Un niveau si faible de mathématiques et de statistiques pour une épreuve permettant d'entrer à l'INSEE paraît tout à fait étonnant.** Enfin, au niveau de la rédaction et du soin, certaines copies sont difficiles à lire.

I - 2. EPREUVES D'ADMISSION

I - 2.1 Epreuve orale d'exposé (durée 40 mn - coefficient 6)

L'épreuve orale visait à déterminer parmi les 100 admissibles, 49 admis avec une liste complémentaire d'environ vingt postes. 87 candidats ont passé l'oral, soit 13 absents, ce qui pénalise l'organisation de l'oral. Ainsi pour le prochain concours, il faudrait sans doute retenir davantage d'admissibles d'autant que les niveaux sont très hétérogènes : les notes obtenues vont de 3 à 18 avec un écart type de 3,37 et une moyenne de 11,25 pour l'ensemble des binômes de membres du jury. Au total, 49 candidats ont été admis avec une liste complémentaire de 23 candidats.

L'épreuve se déroule en deux étapes : un exposé de 10 mn puis une conversation de 30 mn.

Exposé

Les candidats doivent présenter un texte pendant 10 mn. Ils ont préalablement disposé de 40 mn pour préparer leur exposé. L'appréciation de leur discours se fonde principalement sur trois critères : la gestion du temps, l'existence d'un plan, la qualité globale de l'exposé. Dans cette épreuve, les candidats se révèlent inégaux. Une partie d'entre eux n'est manifestement pas préparée à cette épreuve. Ainsi, les exposés durent parfois moins de dix minutes. Un plan n'est pas toujours présenté et, lorsqu'il existe, il n'est pas toujours suivi. L'expression et l'argumentation s'avèrent variables. Cependant, les meilleurs candidats ont généralement su combiner des exposés bien cadrés dans les 10 minutes imparties avec un plan cohérent, voire original par rapport au texte d'étude. Ces candidats adoptent souvent un langage choisi, affichant par-là de réelles connaissances notamment économiques ou sociologiques. Quoi qu'il en soit, sans connaissance d'une préparation à l'épreuve pour ces candidats, les niveaux d'étude déclarés assez élevés (maîtrise, DEA, DESS, etc.) peuvent avoir favorisé la pratique de l'exposé.

Conversation avec le jury

La conversation s'organise en deux étapes principales : la perception de la compréhension du texte et la capacité des candidats à apporter des réflexions complémentaires (fondées sur le texte ou non). Il est exceptionnel que le texte d'étude n'ait pas été correctement perçu par les candidats. La plupart du temps, les principaux concepts développés dans le texte-support étaient bien restitués. En revanche, apporter des commentaires au texte s'avère plus difficile pour certains. Si quelques-uns manifestent des difficultés à porter leur discours hors du texte-support, d'autres enrichissent réellement la conversation par un apport spontané d'idées personnelles. En outre, lorsqu'il s'agit d'étendre l'échange au-delà du contenu du texte sur des sujets variés, quelques candidats semblent peu communicatifs sur leur connaissance de l'environnement économique ou social. Des candidats marquent même une vague retenue dans leur communication en n'osant peut-être pas exprimer des opinions personnelles (crainte de « pièges » tendus par le jury ?...), malgré l'attente que le jury en ait. La plupart du temps cependant, passé un petit temps de « mise en confiance » mutuelle, un véritable échange s'établit et bon nombre des candidats manifestent une réelle capacité de réflexion et de prise de position. Finalement, les prestations des candidats sont très diverses. Certains candidats révèlent des difficultés dans l'expression orale. Le stress lié à l'épreuve est sans doute en cause. Cependant, quelques-uns adoptent une expression presque familière.

Au total, il ressort qu'une telle épreuve est plutôt favorable aux candidats qui s'y sont préparés. Et les cursus d'études supérieures suivis par nombre d'entre eux y contribuent certainement.

Pour ceux qui anticipent mal la nature de cette épreuve, on peut recommander aux futurs candidats la lecture de l'ouvrage suivant : « La conversation avec le jury : catégories A et B » (Nouvelle édition) de Jose-Maria COMAS et Jean-Claude MASSE paru à La Documentation française.



I - 2.2 Epreuves écrites facultatives

I - 2 .2.1 Epreuve facultative de mathématiques (durée 1h30 - coefficient 1)

L'épreuve a concerné 84 candidats. Les résultats ont été satisfaisants avec une moyenne générale de 10,13.

I - 2 .2.2 Epreuves facultatives de langues

Les épreuves écrites de langue ont été passées par 59 candidats en anglais (moyenne de 9,97), 5 en espagnol (moyenne de 12,20) et 4 en allemand (moyenne de 15,00).



II - CONCOURS INTERNE NORMAL

II - 1. EPREUVES ECRITES

283 candidats se sont inscrits (soit une hausse sensible par rapport à l'année précédente : 101) et 181 (soit plus du double de l'année précédente : 85) se sont présentées pour participer aux épreuves écrites. Les épreuves se sont déroulées sans incident majeur. Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert de l'anonymat. L'épreuve de résumé a été corrigée en double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note ni les appréciations mises par l'autre. Pour les deux autres épreuves, il n'y a pas de double correction. L'application de barèmes précis a permis de garantir une certaine homogénéité des notes. Une légère péréquation a été nécessaire pour ramener à 10 les moyennes des épreuves (spontanément à 11,57 pour le résumé, 9,81 pour les statistiques et 10,04 pour la rédaction administrative).

II - 1.1 Epreuve de résumé d'un texte (durée 3 heures - coefficient 4)

Le sujet proposé était un article de Thierry Vedel paru en janvier 2007 et intitulé : « Les usages politiques de l'Internet », à résumer en 350 mots. Venaient ensuite deux questions avec un barème indiqué et un nombre maximum de lignes pour les réponses.

L'appréciation générale sur le niveau des candidats est balancée. D'un côté, l'orthographe est souvent catastrophique : peu de candidats obtiennent des points sur les deux réservés à cet effet. De l'autre côté, une dizaine de copies au maximum ont été jugées très mauvaises sur les 192 corrigées, ce qui est plutôt satisfaisant.

II - 1.2 Epreuve de statistique (durée 3 heures - coefficient 4)

Le sujet comportait trois exercices indépendants portant sur des domaines différents et sur des publications du système statistique public (Insee, direction du Tourisme, Ifen...). Il était construit de manière à permettre aux candidats d'atteindre la barre de la note éliminatoire sans trop de difficultés. Les copies sont dans l'ensemble d'un niveau satisfaisant (moyenne de 9,8, écart-type de 3,5) même si la proportion de copies très faibles a légèrement augmenté. 14 candidats n'ont pas atteint la note éliminatoire de 5. Pour ces derniers, certains principes de base de la statistique ne sont pas maîtrisés, comme le calcul d'un taux d'évolution par exemple, ce qui est assez nouveau.

L'exercice 1 de l'épreuve comportait une erreur d'énoncé, puisque la somme des agrégats ne correspondait pas au total, en particulier pour une année (erreur signalée et corrigée durant l'épreuve). Dans la grande majorité des cas, les candidats ont considéré les chiffres fournis dans l'énoncé. Certains ont recalculé le total en question. Au final, les candidats ont bien réagi face à cette erreur d'énoncé. Lors de la correction, le jury a bien entendu pris en compte cette erreur initiale en acceptant les résultats des deux méthodes citées.

Il est rappelé aux candidats que l'explication de l'obtention des résultats est aussi importante que le résultat lui-même. Cette explication peut se faire au moyen d'une formule générale ou d'un exemple. Ainsi, une erreur de calcul peut être compensée par une présentation claire de la méthode utilisée. Une phrase de présentation des résultats est également bienvenue pour resituer les calculs dans le contexte de l'exercice. Le jury met en garde les candidats contre l'utilisation du terme « évolution » dans les commentaires des graphiques notamment. Ce terme est très flou, car une évolution peut être positive ou négative. Il est plutôt conseillé aux candidats d'employer des termes comme « augmentation », « diminution » ou « stagnation ». De plus, les commentaires attendus sont avant tout d'ordre statistique : identifier la tendance, distinguer les différentes phases... Une explication « extérieure » (économique, sociale, démographique...) est un plus mais n'est pas essentielle pour le commentaire. Le soin apporté à la rédaction de la copie ou à la construction des graphiques et l'orthographe sont également des points pris en compte par le jury.

Le premier exercice est celui qui a été le mieux traité par les candidats. Toutefois, certains candidats n'ont pas compris que les deux tableaux étaient liés, et que certaines questions faisaient intervenir des données des deux tableaux différents. C'est notamment le cas de la question 5 sur le nombre moyen de nuitées. Pour le calcul d'indices, certains candidats calculent les bons taux d'évolution, mais ne ramènent pas ce calcul à un indice base 100 pour l'année de référence. Il est dommage de ne pas aller au bout de la question. Enfin, comme l'an dernier, il est conseillé aux candidats de lire attentivement les questions afin de ne pas perdre du temps à répondre à des questions non posées. De plus, passer un peu de temps supplémentaire pour s'assurer d'utiliser les bonnes données dans les annexes permet de gagner des points précieux.

Le second exercice a dérouter certains candidats puisque des formules y étaient présentées. Néanmoins, de nombreuses questions de cet exercice ne faisaient pas intervenir ces formules, ce qui a permis à la très grande majorité des candidats d'obtenir des points pour cet exercice (la moitié des candidats a obtenu une note supérieure à la moyenne pour cet exercice).



Le troisième exercice a été assez peu traité. Un tiers des candidats ne l'ont pas abordé, certainement par manque de temps. Cet exercice faisait appel aux notions de déciles et de médiane. Certains candidats ont très bien traité le sujet. Pour d'autres, il était visible que ces notions n'étaient pas maîtrisées. Ainsi, pour le calcul du revenu médian, certains candidats ont additionné les données pour le premier et le neuvième décile avant de diviser par deux, alors qu'il fallait partir des notions de seuil de pauvreté. Les notes de lecture permettaient de répondre en grande partie aux questions posées et résolvaient tout problème de définition des concepts (médiane, seuil de pauvreté...)

II - 1.3 Epreuve de rédaction administrative (durée 3 heures - coefficient 6)

L'épreuve consistait à rédiger une note de synthèse de 4 pages sur les principales caractéristiques de la France d'outre-mer aujourd'hui et les difficultés à y établir un développement durable malgré les aides publiques (sujet de 23 pages).

Introduction

L'introduction est présente dans la majeure partie des devoirs mais assez inégale en termes de compréhension de la problématique et de présentation du plan : 40 sont satisfaisantes pour 25 plutôt insuffisantes voire hors sujet. Parmi ces dernières, on trouve notamment :

- un inventaire détaillé, voire une analyse, des documents fournis, au détriment de la présentation de la problématique et de l'annonce du plan ;
- une simple recopie de l'intitulé du sujet ;
- une intégration des éléments destinés à la première partie (éléments géographiques voire démographiques) ;
- une introduction centrée sur le thème de l'esclavage, indice d'une mauvaise compréhension de la problématique et d'une insuffisance dans la hiérarchisation des idées essentielles des textes ;
- une introduction contenant déjà la conclusion en réponse à la problématique ;
- la présence de considérations politiques personnelles ;
- une énonciation du plan manquante ou une problématique non comprise.

Organisation des idées

On constate de grandes difficultés pour les candidats à repérer et à hiérarchiser les idées essentielles des textes : une majorité de copies sont au-dessous de la moyenne des points attribués aux parties relevant du corps du texte. La méthode de synthèse semble mal maîtrisée pour un certain nombre de candidats (un tiers environ ont moins de la moyenne des points attribués pour cet item).

- pas de hiérarchisation logique des idées ;
- présentation des idées à la suite les unes des autres dans l'ordre des textes, sans travail de synthèse réel ;
- un certain nombre d'éléments importants des textes non évoqués ;
- un plan en deux parties (sans sous-parties) très réducteur de la problématique et qui ne propose aucune construction personnelle organisée sur la base d'un raisonnement cohérent.

Développement

Peu de candidats ont su lier les thèmes retenus : on ne décèle ni articulation ni progression dans le développement de la problématique. Les éléments sont présentés de façon linéaire. La première partie relative aux caractéristiques est généralement plus détaillée, la seconde moins développée du fait d'une difficulté plus grande à se repérer dans le maquis des aides publiques -anciennes et nouvelles- et des aides communautaires. Très peu ont contextualisé ces aides. On trouve soit des énumérations (de surcroît incomplètes), soit des évocations très génériques. A noter aussi la propension de certains candidats à développer des idées secondaires qui aboutissent à un devoir trop long (5 à 6 pages). Beaucoup de redondances ont été relevées dans les éléments de synthèse sans qu'il y ait un raisonnement cohérent qui les démarquent d'une partie à l'autre.

Conclusion

Un tiers des copies n'ont pas de conclusion, du fait de la difficulté des candidats à finir leur devoir dans les temps impartis, et cela parfois au détriment d'un travail de synthèse et de rédaction très satisfaisants. Parmi les conclusions existantes, très peu de candidats mettent en avant deux ou trois idées issues des textes qui permettaient d'ouvrir sur de nouvelles perspectives.

Qualité rédactionnelle, orthographe et style

Assez bonne en général, on ne compte environ que 10 % des copies qui s'avèrent de qualité médiocre dans ce domaine.



II - 2. EPREUVES D'ADMISSION

II - 2.1 Epreuve orale d'admission (durée 40 mn - coefficient 6)

61 candidats ont passé l'oral sur les 64 admissibles. Au total, les notes varient de 7 à 19,20 avec une moyenne de 14,43.

L'oral du concours interne normal se déroule en deux parties. Pendant les dix premières minutes, le candidat présente l'ensemble de sa carrière à partir de son CV. Puis le jury interroge le candidat sur la carrière qu'il vient de présenter, et élargit son interrogation sur sa connaissance générale de son environnement professionnel et de l'Insee.

Première partie de l'épreuve : exposé sur le CV

Dans l'ensemble, les candidats ont convenablement rédigé leur CV, avec une description plus détaillée de leur dernier poste. Il est conseillé aux candidats une présentation débutant par le poste le plus récent, puis les postes précédents en remontant dans le temps. Cette épreuve est bien maîtrisée par les candidats, tous respectant relativement bien le temps imparti pour cette présentation. Les présentations sont en général structurées. Dans cette première partie, le jury apprécie la capacité de candidat à exposer oralement un sujet. Les candidats peuvent utiliser leur CV lors de cette présentation, mais n'ont pas droit aux notes comme indiqué dans le courrier de convocation.

Deuxième partie de l'épreuve : le questionnement sur le poste occupé, l'environnement professionnel

Les candidats sont interrogés sur leur carrière de niveau C. Dans l'ensemble, les candidats maîtrisent bien les tâches qui leur incombent au quotidien. Néanmoins, les finalités de ces travaux ne sont pas toujours connues. Il est évident que le candidat doit connaître le but des travaux qu'il réalise, et l'utilisation qui en est faite par la suite, à l'Institut ou en dehors. Par exemple, il est attendu qu'un gestionnaire Sirène connaisse les utilisations qui sont faites du répertoire par l'Insee. Concernant l'Insee, le jury a d'abord pour objectif de mesurer la connaissance des différents travaux effectués par l'institut. Il n'est pas attendu des candidats qu'ils connaissent de manière très détaillée les travaux sur lesquels ils ne travaillent pas ou n'ont jamais travaillé. Mais une connaissance des grands travaux de l'institut est souhaitée. Plus généralement, les candidats doivent connaître le cadre juridique qui s'applique à l'Insee, les principes du Système statistique public (SSP) et de ses principales composantes (le CNIS par exemple). Ainsi, des notions comme le secret statistique ou l'organisation de la DG ou d'une DR sont des éléments censés être assimilés par les candidats. Quelques aperçus sur les missions d'Eurostat et leur impact sur les travaux de l'Insee sont souhaitables. Pour s'informer sur la vie des services et les travaux de l'Insee, l'intranet de l'Insee devrait aider les candidats.

Le jury apprécie que les candidats soient capables de porter un regard critique sur les tâches qu'ils accomplissent ou leur organisation, même si, en fonction, ils ont peu d'occasions de s'exprimer sur ces sujets. Le jury est ouvert à tous les points de vue, l'essentiel étant de savoir les argumenter. Dans ce contexte l'évaluation ne porte pas sur les services ou organisations mais sur les compétences et les facultés d'analyse des candidats.

Candidats extérieurs à l'institut

Du fait de l'ouverture récente du concours au sein de la Fonction publique, près de la moitié des admissibles sont des candidats externes à l'Insee, ce qui complique un peu l'épreuve tant pour les candidats que pour le jury. Celui-ci apprécie que les candidats dans cette situation, affiche un intérêt marqué pour l'institut par une connaissance suffisante de son organisation, de ses missions, de ses travaux, de son cadre juridique... Le site internet de l'Insee leur offre les informations nécessaires pour répondre aux questions du jury. Une visite d'une direction régionale peut également leur permettre d'avoir un regard sur les travaux menés à l'Insee.

II - 2.2 Epreuves facultatives de langues

Ces épreuves écrites de langues ont été passées par 31 candidats en anglais (moyenne à 9,34), 2 en espagnol (11 et 12) et 1 en allemand (10).

Au total, 30 candidats ont été admis avec une liste complémentaire de 15 candidats.



III - CONCOURS INTERNE SPECIAL

III - 1. EPREUVE ECRITE (durée 3h - coefficient 4)

322 candidats se sont inscrits et 279 se sont présentés pour participer à l'épreuve écrite (soit une baisse sensible par rapport à l'année précédente, respectivement 420 et 365). L'épreuve s'est déroulée sans incident. Comme pour tous les concours et examens professionnels, l'épreuve écrite est corrigée sous couvert de l'anonymat. L'application d'un barème précis a permis de garantir une certaine homogénéité des notes : moyenne à 7,54 avec un écart-type de 2,88. L'épreuve écrite consiste en la « réponse à des questions portant sur un ou plusieurs textes à caractère administratif ».

Le sujet

Il portait sur le cumul d'activités des fonctionnaires (règles et évolutions). Les réponses se trouvaient dans 4 textes : un projet de loi, un texte de loi et 2 décrets. Le candidat devait répondre à dix questions en 3 heures.

La prestation des candidats

Dans l'ensemble les copies se sont révélées assez moyennes avec peu de très bonnes copies et un nombre conséquent de prestations insuffisantes. Toutefois les bonnes copies montrent que l'objectif était réalisable. Les candidats qui ont le moins bien réussi semblent avoir été gênés par la longueur du sujet.

Les défauts

La question 4 sur les activités accessoires qu'un agent de l'INSEE est autorisé de cumuler n'a pas été traitée de façon exhaustive par de nombreux candidats. Les réponses étaient énumérées dans le texte.

La question 10 n'a pas été traitée par de nombreux candidats sans doute par manque de temps, ceux qui ont traité cette question l'ont fait de façon lapidaire. La réponse doit impliquer le candidat qui expose ses idées personnelles : la reprise des idées du texte est une erreur. Sur la forme, on demande une petite rédaction non une juxtaposition d'idées. Le lien des idées et des parties de la réponse est indispensable.

Pour les autres questions de nombreux candidats ne citent pas les références des textes de lois ce qui les pénalise.

Les questions du sujet étaient claires : on attendait des réponses claires. Des candidats ont fait du délayage avec un manque de précision dans les réponses.

Des candidats font des erreurs de compréhension : la réponse est correcte mais elle correspond à une autre question.

III - 2. EPREUVE ORALE D'ADMISSION (durée 40 mn - coefficient 6)

72 admissibles ont passé l'oral avec des notes allant de 9 à 19 (moyenne de 14,64).

Première partie de l'épreuve : exposé sur le CV

Dans l'ensemble, les candidats ont rédigé convenablement leur CV, surtout développé sur le dernier poste. Leur rédaction est assez normalisée, à savoir présenter d'abord le dernier poste puis évoquer la carrière sommairement en remontant dans le passé. Aucun candidat n'a présenté son CV par ordre chronologique. Le seul document autorisé au candidat au cours de l'épreuve est son CV. Les candidats, suite probablement à une formation efficace, maîtrisent assez bien cette épreuve. Dans cet exercice, le jury évalue la capacité du candidat à exposer oralement un sujet présenté initialement par écrit. La grande majorité des candidats respectent le temps de parole et ont une bonne présentation. L'exposé sur le CV est d'une durée de 10 minutes ; une marge de 2 minutes (en plus ou en moins) est tolérée, au delà de ces marges le candidat est pénalisé. Le jury constate que la grande majorité des candidats apprend par cœur son exposé, ce qui peut être un handicap en cas de « trou ».

Deuxième partie de l'épreuve : le questionnement sur le poste occupé, l'environnement professionnel

Les candidats sont interrogés sur leur dernier poste ou le poste précédent si la nomination dans la position actuelle est trop récente (moins de 6 mois). Les candidats maîtrisent assez bien les tâches qui leur incombent, mais certains d'entre eux n'ont pas assez de recul sur leurs travaux et missions ou la finalité de ce qu'ils font. Il est clair que l'environnement professionnel immédiat du candidat doit être bien connu et maîtrisé. Certains candidats affichent un manque de curiosité sur ce qui se passe en dehors de leur environnement immédiat. Les grands chantiers de l'INSEE peuvent faire partie de l'interrogation surtout si le travail du candidat s'y prête. Bien sûr, il est apprécié que les candidats connaissent les grandes missions de l'Insee, le cadre juridique dans lequel s'exercent les opérations statistiques et ce qui se fait dans les services (connaître au moins l'organigramme) ; une petite « culture d'entreprise » est toujours bien venue et prouve que l'on s'intéresse à autre chose que le strict environnement professionnel. Les candidats venant de direction



régionale sont censés connaître la direction de la DG avec laquelle ils travaillent et pouvoir décrire l'organigramme de la direction générale (par exemple). A l'inverse, les candidats parisiens doivent un peu connaître ce qui se passe en direction régionale. L'intranet de l'Insee devrait aider les agents pour se former à la vie des services et aux travaux de l'Insee. Le jury apprécie que les candidats soient capables de porter un regard critique sur les tâches qu'ils accomplissent ou leur organisation, même si, en fonction, ils ont peu d'occasions pour s'exprimer sur ces sujets. Le jury est ouvert à tous les points de vue, l'essentiel étant de savoir les argumenter. L'évaluation ne juge pas les services, seules les compétences et les facultés d'analyse des candidats sont mesurées.

Au total, 38 candidats ont été admis avec une liste complémentaire d'un candidat.



ANNEXE 1

DONNEES STATISTIQUES



CONCOURS EXTERNE

EVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS de 1995 à 2007

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
1995	3106	441	14,2 %	38	10	8,6 %	2,3 %
1996	1747	493	28,2 %	33	11	6,7 %	2,2 %
1997	2820	736	26,1 %	40	13	5,4 %	1,8 %
1998	3337	632	18,9 %	40	14	6,3 %	2,2 %
1999	2806	1090	38,8 %	45	14	4,1%	1,3 %
2000	1401	524	37,4 %	62	17	11,8 %	3,2 %
2001	1729	458	26,5 %	79	34	17,2 %	7,4 %
2002	1365	418	30,6 %	92	32	22,0 %	7,7 %
2003	2005	661	33,0 %	84	33	12,7 %	5,0 %
2004-1	2200	791	35,95 %	103	38	13,02 %	4,80 %
2004-2	2051	693	33,79 %	92	38	13,28 %	5,48 %
2005	910	348	38,24 %	76	38	21,84 %	10,92 %
2006	923	348	37,70 %	83	40	23,85 %	11,49 %
2007	1810	430	23,76 %	100	49	23,26 %	11,40 %

DONNEES DES CANDIDATS PAR SEXE

Sexe	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
Hommes	797	225	28,23 %	61	32	27,11 %	14,22 %
Femmes	1013	205	20,24 %	39	17	19,02 %	8,29 %
Ensemble	1810	430	23,76 %	100	49	23,26 %	11,40 %



CONCOURS INTERNE NORMAL

EVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS de 1995 à 2007

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
1995	164	118	72,0 %	37	15	31,4 %	12,7 %
1996	378	284	75,1 %	53	23	18,7 %	8,1 %
1997	285	232	81,4 %	57	26	24,6 %	11,2 %
1998	262	210	80,2 %	55	24	26,2 %	11,4 %
1999	239	199	83,3 %	58	24	29,1 %	12,1 %
2000	216	171	79,2 %	60	27	35,1 %	15,8 %
2001	203	155	76,3 %	72	26	46,4 %	16,8 %
2002	178	159	89,3 %	69	22	43,4 %	13,8 %
2003	174	144	82,8 %	63	24	43,8 %	16,7 %
2004-1	157	131	83,44 %	59	24	45,04 %	18,32 %
2004-2	123	113	91,87 %	53	24	46,90 %	21,24 %
2005	92	85	92,39 %	50	24	58,82 %	28,24 %
2006	101	85	84,16 %	50	24	58,82 %	28,24 %
2007	283	181	63,95 %	64	30	35,36 %	16,57 %

DONNEES DES CANDIDATS PAR SEXE

Sexe	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
Hommes	107	68	63,55%	25	10	43,10 %	17,24 %
Femmes	176	113	64,20%	39	20	31,70 %	16,26 %
Ensemble	283	181	63,95 %	64	30	35,36 %	16,57 %



CONCOURS INTERNE SPECIAL

EVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS de 1995 à 2007

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
1995	638	559	87,6 %	45	15	8,0 %	2,7 %
Aucun concours entre 1996 et 2000							
2001	654	528	80,7 %	44	17	8,3 %	3,2 %
2002	436	383	87,8 %	54	23	14,0 %	6,0 %
2003	377	334	88,6 %	81	38	24,3 %	11,4 %
2004-1	408	372	91,18 %	80	38	21,51 %	10,22 %
2004-2	401	358	89,28 %	93	38	25,98 %	10,61 %
2005	415	375	90,36 %	91	38	24,27 %	10,13 %
2006	420	365	86,90 %	75	38	20,55 %	10,41 %
2007	322	279	86,64 %	72	38	25,80 %	13,62 %

DONNEES DES CANDIDATS PAR SEXE

Sexe	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
Hommes	65	58	89,23 %	10	2	17,24 %	3,44 %
Femmes	257	221	85,99 %	62	36	28,05 %	16,28 %
Ensemble	322	279	86,64 %	72	38	25,80 %	13,62 %



DONNEES STATISTIQUES SUR LES NOTES

CONCOURS EXTERNE

EPREUVE	Min.	Max	Moy.	<5	≥10 <15	≥15	ET
Résumé	0,86	16,36	7,50	20,04%	22,44%	1,40%	3,39
Mathématiques	2,31	20,00	7,49	42,85%	20,58%	9,03%	4,69
Economie	0	16,48	7,50	18,37%	16,28%	0,46%	2,70
Oral	3,00	18,00	11,25	4,59%	41,37%	20,69%	3,50

CONCOURS INTERNE NORMAL

EPREUVE	Min.	Max	Moy.	<5	≥10 <15	≥15	ET
Résumé	0,93	15,93	10,00	7,29%	43,75%	2,08%	3,01
Statistiques	3,00	19,25	9,81	7,32%	36,65%	9,42%	3,52
Rédaction administrative	1,00	16,00	10,04	2,20%	53,59%	4,42%	2,82
Oral	7,34	19,20	14,43	-	44,26%	52,45%	2,72

CONCOURS INTERNE SPÉCIAL

EPREUVE	Min.	Max	Moy.	<5	≥10 <15	≥15	ET
Questions texte adm.	0	14,00	7,54	17,92%	18,99%	-	2,88
Oral	9,16	19,17	14,64	-	54,16%	44,44%	2,23



STATISTIQUES SUR LE PROFIL DES CANDIDATS DU CONCOURS EXTERNE

NIVEAU DE DIPLÔME	INSCRITS			PRESENTS			TAUX PRESENCE			ADMISSIBLES			ADMIS			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
3ème cycle	136	124	260	55	26	81	40,44%	20,97%	31,15%	21	12	33	14	8	22	38,18%	46,15%	40,74%	25,45%	30,77%	27,16%
2ème cycle	354	435	789	103	99	202	29,10%	22,76%	25,60%	38	22	60	15	7	22	36,89%	22,22%	29,70%	14,56%	7,07%	10,89%
1er cycle	156	200	356	44	31	75	28,21%	15,50%	21,07%	2	2	4	2	1	3	4,55%	6,45%	5,33%	4,55%	3,23%	4,00%
BTS-DUT	59	109	168	11	24	35	18,64%	22,02%	20,83%	0	1	1	0	0	0	0,00%	4,17%	2,86%	0,00%	0,00%	0,00%
BAC/autre	91	138	229	12	25	37	13,19%	18,12%	16,16%	0	2	2	1	1	2	0,00%	8,00%	5,41%	8,33%	4,00%	5,41%
Non rens.	1	7	8	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	0	0						
TOTAUX	797	1013	1810	225	205	430	28,23%	20,24%	23,76%	61	39	100	32	17	49	27,11%	19,02%	23,26%	14,22%	8,29%	11,40%

AGE	INSCRITS			PRESENTS			TAUX PRESENCE			ADMISSIBLES			ADMIS			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
≥35 ans	111	117	228	35	17	52	31,53%	14,53%	22,81%	6	1	7	2	0	2	17,14%	5,88%	13,46%	5,71%	0,00%	3,85%
≤35 ans																					
≥30 ans	128	126	254	41	18	59	32,03%	14,29%	23,23%	12	5	17	7	2	9	29,27%	27,78%	28,81%	17,07%	11,11%	15,25%
≤30 ans																					
≥25 ans	298	363	661	81	77	158	27,18%	21,21%	23,90%	31	12	43	16	7	23	38,27%	15,58%	27,22%	19,75%	9,09%	14,56%
≤25 ans																					
≥20 ans	249	391	640	66	88	154	26,51%	22,51%	24,06%	12	21	33	7	8	15	18,18%	23,86%	21,43%	10,61%	9,09%	9,74%
<20 ans	11	16	27	2	5	7	18,18%	31,25%	25,93%	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAUX	797	1013	1810	225	205	430	28,23%	20,24%	23,76%	61	39	100	32	17	49	27,11%	19,02%	23,26%	14,22%	8,29%	11,40%



ANNEXE 2

Décision fixant la composition du Jury

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

ARRÊTÉ

fixant la composition et le fonctionnement du jury des concours externe, interne normal et interne spécial ouvert en décembre 2007 pour le recrutement **de contrôleurs** de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES
ETUDES ECONOMIQUES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, modifiée ;

Vu le décret n° 95-376 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;



Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 12 mai 1997 fixant les conditions d'organisation des concours de recrutement de l'Institut national de la statistique et des études économiques et des concours d'admission d'élèves titulaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information et à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 1997 fixant la nature et le programme des épreuves du concours pour le recrutement de contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2007 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

DECIDE :

Article 1 - Le jury des concours externe, interne normal et interne spécial de décembre 2007, pour le recrutement de contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques est composé comme suit :

PRÉSIDENT

CAMUS	Benjamin	Inspecteur Général de l'Insee
-------	----------	-------------------------------

MEMBRES

BACHELET	Marion	Attaché de l'Insee
BAILLIEUL	Yohan	Attaché de l'Insee
BEOUTIS	Adeline	Contrôleur de l'Insee
BRUNAUD	Alain	Chargé de mission de l'Insee
BRUNAUD	Françoise	Attaché de l'Insee
BRUNEAU	Emile	Retraité de l'Insee
CASTERAN	Bénédicte	Contrôleur de l'Insee
CLERON	Eric	Attaché de l'Insee
GHIGLIAZZA	Pierre	Administrateur de l'Insee
GIRARDOT	Pauline	Attaché de l'Insee
GOURIO-MOUSEL	Françoise	Retraité de l'Insee
JACQUEMARD	Marie-Françoise	Attaché de l'Insee
JOVER	Bruno	Attaché de l'Insee
LAMARCHE	Pierre	Attaché de l'Insee
LEGER	Lydie	Attaché de l'Insee
LE RHUN	Béatrice	Attaché de l'Insee
LE RU	Nicolas	Attaché de l'Insee



LANDRE	Cédric	Attaché de l'Insee
LHUILIER	Nadine	Attaché de l'Insee
MARTIN	Jeannine	Attaché de l'Insee
MESSALI	Marcel	Contrôleur de l'Insee
MOMBEL	David	Attaché de l'Insee
REBIERE	Christine	Ingénieur d'études à l'Education Nationale
RIEG	Christian	Attaché de l'Insee
RENAUD	Thomas	Attaché de l'Insee
ROUMIER	Benoît	Contrôleur de l'Insee
SANTOLINI	Antoine	Chargé de mission de l'Insee
VIOLLIN	Guy	Contrôleur de l'Insee

Article 2 - Les examinateurs pour l'épreuve de langue du concours externe et du concours interne normal de décembre 2007, pour le recrutement de contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques sont :

EXAMINATEURS

HELMOLTZ	Harald	Professeur
JAULIN	Richard	Professeur
PIEDRAHITA	Francisco	Professeur

Article 3 - Le secrétariat des concours est assuré par Mme Claudette REBOUL, Attaché de l'Insee. En cas d'empêchement, le secrétariat sera assuré par Mme Kim-Hoa LUU KIM, Contrôleur de l'Insee.

Article 4 - Le jury choisit les sujets des épreuves écrites, arrête la liste des candidats admis à subir les épreuves orales, ainsi que la liste par ordre de mérite.

N° 2233 /C260

Fait à PARIS, le 9 novembre 2007
 Pour la Ministre et par délégation,
 le Directeur général de l'Institut national
 de la statistique et des études économiques,

Jean-Philippe COTIS


